



Berne, le 14 janvier 2026

Destinataires:
Gouvernements cantonaux

Arrêté fédéral concernant le soutien apporté à la candidature, à la préparation et à la réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038: ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 14 janvier 2026, le Conseil fédéral a chargé le DDPS de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, les associations faîtières de l'économie et les milieux intéressés sur l'arrêté de principe et de planification concernant le soutien apporté par la Confédération à la candidature, à la préparation et à la réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038 en Suisse.

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au 14 mars 2026. Le délai de consultation de trois mois prévu à l'art. 7, al. 3, LCo est raccourci à titre exceptionnel à deux mois conformément à l'art. 7, al. 4, LCo. Cette réduction se justifie par le fait que le dialogue privilégié avec le CIO se terminera fin 2027 et que le projet ne souffre donc aucun retard.

Le Comité national olympique suisse (Swiss Olympic) et l'association «Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038» (association) sont actuellement en discussion avec le Comité international olympique (CIO) au sujet de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038 en Suisse. L'association a sollicité le soutien de la Confédération pour la planification et la réalisation des Jeux 2038. Le Conseil fédéral prévoit de définir les grandes lignes du soutien fédéral au moyen d'un arrêté de principe et de planification.

Par la présente, nous vous invitons à participer à la procédure de consultation.

Les documents correspondants sont disponibles à l'adresse suivante:
[Procédures de consultation en cours | Fedlex](#)

Pour garantir l'accès des personnes handicapées aux documents de la consultation, nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre avis **sous forme électronique et de joindre une version Word à la version PDF** (seule la version Word peut être rendue accessible à tous) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:



niklaus.tschan@baspo.admin.ch

Niklaus Tschan (tél: 058 465 73 56) se tient à votre disposition pour toute question ou complément d'informations.

En vous remerciant d'avance pour votre participation et votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Pfister".

Martin Pfister
Conseiller fédéral